

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 14 MAI 2018**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LUNDI 14 MAI A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, M. BLANCHET, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPÉ, M. VIVIER.
<u>Absents-excusés</u>	M. THORETON donne pouvoir à M. DEGOULET
<u>Absente</u>	Mme LIÈBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	Mme PROVOTS - Mme HERVÉ

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 9 avril 2018
- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose trois ajouts :

- Droit de préemption parcelles B n° 189, 932, 997 et 1000 : 10 Rue du Renom,
- Droit de préemption parcelle B n°731 : le bourg,
- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF.

Ordre du jour

Affaires générales

1. Syndicat mixte Sarthe Est Aval Unifié : désignation d'un délégué
2. Détermination des radios et des taux de promotion
3. Créations de postes
4. Adhésion à l'ADEN « Association Départementale des Élus contre les Nuisances de la ligne LGV/BPL »
5. Présentation de l'étude acoustique pour la restauration scolaire
6. Remplacement du parquet dans la Salle des Fêtes
7. Contrat adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité
8. Droits de préemption urbains
9. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF

Finances

10. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

11. Commissions communautaires
12. Commissions communales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 09 avril 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 09 avril 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié : désignation d'un délégué

Délibération 1405201801

Suite à la demande des membres du Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié, nouvellement créé, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner un référent qui sera chargé de communiquer auprès des habitants et des élus pour le suivi des cours d'eau de proximité. Ce nouvel EPCI a désigné quatre « Comités Consultatifs » qui fonctionneront en groupe de travail en lien avec les communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne M. Bertrand VIVIER comme délégué du Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié.

2. Détermination des ratios et des taux de promotion

Délibération 1405201802

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 mars 2018,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2018 et les suivantes, le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100%.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition ci-dessus.

3. Créations de postes

Délibération 1405201803a

a. Création de deux postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe

M. PAVARD informe le Conseil municipal de deux créations de poste par avancement de grade présentées par le Centre de Gestion.

Mme Valérie HERVÉ et Mme Géraldine VIEL peuvent être nommées par l'autorité territoriale, au 1^{er} janvier 2018, adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer deux postes d'adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2018 et de fermer les postes d'adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe que Madame VIEL et Mme HERVÉ occupaient.

M. DEGOULET ne participant pas au vote, **le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fermer les postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe occupés par Mme HERVÉ et Mme VIEL et de créer deux postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe.**

Délibération 1405201803b

b. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

M. PAVARD informe le Conseil municipal d'une création de poste par avancement de grade présentée par le Centre de Gestion.

Mme Sandrine BLIN peut être nommée par l'autorité territoriale, au 1^{er} janvier 2018, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2018 et de fermer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe que Mme BLIN occupait.

Les membres du Conseil municipal présents et représentés décident à l'unanimité de fermer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe occupé par Mme BLIN et de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Délibération 1405201803c

c. Création de deux postes d'adjoints d'animation principaux de 1^{ère} classe

M. PAVARD informe le Conseil municipal de deux créations de poste par avancement de grade présentées par le Centre de Gestion.

Mme Catherine OLIVIER et Mme Christine SURMONT peuvent être nommées par l'autorité territoriale, au 1^{er} janvier 2018, adjoints d'animations principaux de 1^{ère} classe.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer deux postes d'adjoint d'animation principaux de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2018 et de fermer les deux postes

d'animation principaux de 2^{ème} classe que Mme Catherine OLIVIER et Mme Christine SURMONT occupaient.

Les membres du Conseil municipal présents et représentés décident à l'unanimité de fermer les postes d'adjoints d'animations principaux de 2^{ème} classe occupés par Mme Catherine OLIVIER et Mme Christine SURMONT et de créer deux postes d'adjoints d'animations principaux de 1^{ère} classe.

Délibération 1405201803d

d. Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

M. PAVARD informe le Conseil municipal d'une création de poste par avancement de grade présentée par le Centre de Gestion.

Mme Lydie BLOYET peut être nommée par l'autorité territoriale, au 1^{er} janvier 2018, agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} janvier 2018 et de fermer le poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles que Mme BLOYET occupait.

Les membres du Conseil municipal présents et représentés décident à l'unanimité de fermer le poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles occupé par Mme BLOYET et de créer un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles de 1^{ère} classe.

4. Adhésion à l'ADEN « Association Départementale des Élus contre les Nuisances de la ligne LGV/BPL »

Délibération 1405201804

Suite à la réunion du 17 avril 2018 qui a eu lieu à Coulans sur Gée, M. le Maire propose d'adhérer à l'ADEN « Association Départementale des Élus contre les Nuisances de la ligne LGV /BPL ».

M. le Maire informe le Conseil municipal de la création de l'ADEN. Cette association est constituée de vingt-sept communes de la Sarthe, de conseillers Départementaux, de Députés et de Sénateurs du département de la Sarthe.

Le siège social de l'association est situé à la Mairie de La Milesse.

Président : M. Régis CERBELLE, Maire de Chantenay-Villedieu

Trésorier : M. Jean-Maurice RONCIER, Conseiller municipal d'Aigné

Secrétaire : M. Michel BRIFFAULT, Maire de Coulans sur Gée

Les statuts de l'association ont été approuvés lors de la séance du 16 mars 2018.

L'objet de l'association est la défense des riverains : quelques maisons pourraient être concernées sur la commune, mais il s'agit aussi d'un geste de solidarité à l'égard des

communes touchées. M. le Maire propose au Conseil municipal que la commune de Chemiré le Gaudin adhère à cette association. La cotisation est de 50 euros par an.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Présentation de l'étude acoustique pour la restauration scolaire

M. le Maire résume l'analyse du rapport d'étude acoustique fait à la restauration scolaire dans le cadre du stage du master 2 de M. Simiao WU. Ce rapport a été fait gratuitement sur proposition de M. François FOHR habitant Chemiré le Gaudin et encadrant cet étudiant.

Des propositions peu onéreuses sont possibles afin de réduire le bruit. Les membres du Conseil municipal remercient M. FOHR pour son initiative et son implication.

6. Remplacement du parquet dans la salle des fêtes

Délibération 1405201805a

Suite à la réception de plusieurs devis pour le remplacement du parquet usé de la salle des fêtes, la commission Bâtiment s'est réunie et a choisi de retenir la proposition de Univers Parquet pour un montant de 13 581.17 euros TTC.

Le Conseil municipal demande à M. le Maire de trouver un devis inférieur à 7 500 euros pour la pose du carrelage dans la grande salle et le hall et l'autorise à signer les documents afférents.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération 1405201805b

Mme Renée RACAPÉ présente la proposition de prêt faite par le Crédit Agricole. Il s'agit d'un prêt de 20 000 euros à taux fixe de 0,75 % à échéance trimestrielle d'une durée de 5 ans. Les frais de dossier sont de 150 euros.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 20 000 euros destiné à financer le remplacement du parquet de la grande salle des fêtes :

Montant	: 20 000 €
Taux fixe	: 0,75 %
Périodicité	: trimestrielle
Durée	: 5 ans

Remboursement : échéances constantes

Frais de dossier : 150 euros prélevé par le principe du débit d'office lors de la mise en place

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Michel PAVARD en qualité de Maire (ou son représentant) pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Contrat adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité

Délibération 1405201806

M. PAVARD informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité.

Il convient donc d'autoriser M. le Maire à signer l'arrêté d'accroissement d'activité temporaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accepte la présente délibération.

8. Droits de préemption urbain

Délibération 1405201807a

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé 10 rue du Renom cadastré section B n° 189, 932, 997 et 1000.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- **DÉCLARE** renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ces parcelles,

- **DONNE** toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

Délibération 1405201807b

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé le bourg cadastré section B n° 731.

M. Armand LEFEUVRE ne participant pas au vote, le Conseil municipal

- **DÉCLARE** renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant cette parcelle,
- **DONNE** toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

9. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Délibération 1405201808

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accepte la présente délibération.

10. Dépenses d'investissement

Délibération 1405201809

- Celda : 242 euros TTC (kit de parcours école)
- Segilog : 396 euros TTC (cession d'utilisation)
- Domotic'Elec : 648.79 euros TTC (PPMS)
- Sedi équipement : 814 euros HT (panneau affichage cimetièrre)
- Henri Julien : 326.40 TTC (chaises pour mariages)

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions de la commission et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

11. Comptes-rendus des Commissions communautaires

- **Commission Environnement.** Mme MOREAU-TONNELIER fait le compte-rendu de la dernière commission « Environnement » qui a eu lieu le 19 avril 2018. Elle informe que la collecte annuelle de l'amiante qui a eu lieu à la déchetterie au mois de mars a permis de collecter 5,82 tonnes. Celle-ci sera renouvelée une fois par an.

La collecte des déchets verre et plastiques faite à domicile pour les personnes à mobilité réduite qui existait à La Suze ne sera pas reconduite par souci d'équité entre les communes et manque de moyens.

La commission a refusé la mise en place du broyage de façon décentralisée.

Au niveau des points d'apport volontaire, une étude est en cours pour étendre la collecte des plastiques à recycler.

- **Commission Finances.** La Commission s'est réunie le 26 mars pour le pacte financier et fiscal. Mme RACAPÉ explique que des pistes pour mutualiser et diminuer l'impact fiscal au niveau de la Communauté de communes sont à l'étude pour le prochain mandat. Les élus déplorent la lenteur du Conseil communautaire sur ce sujet.

12. Comptes-rendus des Commissions communales

- **Commission « Communication ».** M. DEGOULET prend la parole pour faire un point sur la préparation du flash qui sera distribué mi-juin.

Pliage : vendredi 8 juin à 18h (Paola MOREAU-TONNELIER, Sylvia PROVOTS, Roland BLANCHET, Mickaël DESPRÉS, Miguel DEGOULET)

Distribution :

- Zone A : Roland BLANCHET
- Zone B : Mickaël DESPRÉS et Renée RACAPÉ
- Zone C : Armand LEFEUVRE et Bertrand VIVIER
- Zone D : Paola MOREAU-TONNELIER
- Zone E : Sylvia PROVOTS et Michel PAVARD

- **Matinée citoyenne.** Mme PROVOTS précise que le chalet qui se trouvera sur le rond point sera mis en place pendant la journée citoyenne et que des devis sont en cours pour mettre du gravillon autour.

Questions diverses

- **Qualité de l'électricité sur les réseaux sarthois.** Le document est à disposition des habitants en mairie.

- **Abaissement du niveau du Renom :** du jeudi 28 juin au soir au mardi 3 juillet le matin.

- **Réunion de présentation du projet centre-bourg :** le vendredi 25 mai à 20h30 à la Salle des Fêtes.

- **Élection européennes 2019 :** la prochaine élection des représentants au parlement européen aura lieu le dimanche 26 mai 2019.

- **Le pot de l'amitié** pour les agents communaux et les instituteurs aura lieu le jeudi 5 juillet à 18h30 à la Mairie.

La séance est levée à 22h45.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 14 mai 2018 :

- Délibération n° 1405201801 : syndicat mixte Sarthe Est Aval Unifié : désignation d'un délégué
- Délibération n° 1405201802 : détermination des ratios et des taux de promotion
- Délibération n° 1405201803 : créations de postes
- Délibération n° 1405201804 : adhésion à l'ADEN
- Délibération n° 1405201805 : remplacement du parquet dans la salle des fêtes
- Délibération n° 1405201806 : contrat adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité
- Délibération n° 1405201807 : droits de préemption urbain
- Délibération n° 1405201808 : renouvellement du contrat Enfance Jeunesse
- Délibération n° 1405201809 : dépenses d'investissement

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 14 mai 2018 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
Absente			Absent excusé
M. Bertrand VIVIER			